

APPEL A CANDIDATURES

ENGAGEMENT DE DEUX AGENTS TECHNICIENS EN PREVENTION DE L'INCENDIE (GRADUE SPECIFIQUE B1) M/F POUR LES BESOINS DU PÔLE SOUTIEN OPERATIONNEL DE LA ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT.

La Zone de secours Luxembourg, et plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 28 juin 2018, lance un **appel public** en langue française, en vue de l'engagement contractuel, pour les besoins de la zone de secours, conformément au chapitre VI bis du statut administratif et pécuniaire du personnel administratif zonal, de deux agents techniciens en prévention de l'incendie (Gradué spécifique B1) M/F, pour un contrat à durée déterminée à temps plein de 6 mois, suivi d'un contrat à durée indéterminée sous réserve d'une évaluation positive.

Description de fonction

Au sein de l'équipe administrative de la Zone de secours Luxembourg, l'agent technicien en prévention de l'incendie exécute les missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion, sur plans et sur site confiées au Pôle Soutien Opérationnel, à la demande des autorités communales, sur le territoire de la zone.

Sous la direction des autorités de la Zone de secours et du Commandant de Zone, les agents techniciens en prévention de l'incendie font partie du bureau zonal de prévention et sont les collaborateurs directs du Responsable du Pôle Soutien opérationnel.

Dans ce cadre, le bureau est amené à rendre des avis techniques relatifs aux permis d'urbanisme, aux permis d'environnement, aux permis uniques, aux autorisations d'exploiter des établissements publics. Le bureau rend également des avis à l'Autorité communale amenée à délivrer des attestations de sécurité aux maisons de repos, aux hôpitaux, aux établissements d'hébergement touristique, aux structures d'accueil et/ou d'hébergement de personnes en difficulté sociale, de personnes handicapées,...

Missions

1. Assistance technique dans l'exécution des missions de prévention :

Participer au traitement des missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion.

2. Appui technique dans la préparation des missions de prévention :

- Suivre les évolutions réglementaires, normatives et techniques dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion ;
- Collaborer à l'élaboration de rapports-types, de directives, de documentations techniques dans le domaine de la prévention contre l'incendie ;
- Collaborer à l'adaptation des moyens de contrôle pratiques de la réglementation par le bureau zonal de prévention.

3. Conseils et informations auprès des acteurs et usagers du secteur

Les principales tâches de l'agent sont les suivantes :

1. Participer aux traitements (examens de documents, réunions, visites, rédaction de rapports, de procès-verbaux) des missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion dans les bâtiments :

- Donner avis sur des avant-projets ;
- Préparer les avis à rendre dans le cadre des demandes de permis ;
- Participer au contrôle sur site ;
- Donner des renseignements techniques généraux ou spécifiques à un dossier ;
- Transmettre les données nécessaires à l'établissement de documents d'intervention;
- Transmettre les données pour la facturation.

2. Participer à la préparation des missions relevant de la prévention contre l'incendie :

- Assurer une veille et un inventaire législatif, normatif et documentaire pour les aspects techniques ;
- Analyser les règlements et les normes et élaborer des notes d'information technique ;
- Participer au bureau de consultance pour les techniciens de la zone ;
- Proposer le contenu des dossiers des demandes d'avis et des documents-types : rapports, check-list,.... ;
- Fixer les limites des contrôles sur plan et des bâtiments déjà construits.

3. Contribuer à la gestion du changement :

- Fournir le feed-back à la Direction quant à l'adéquation des outils (procédures, documents,.....);
- Formuler toute proposition de nature à améliorer la réalisation des activités du bureau (procédure, matériel, système d'information) ;
- Soutenir et s'impliquer dans des actions de changement à l'échelle de la zone ;
- Contribuer à l'élaboration de projet de règlements techniques communaux ;

4. Fournir appui et assistance technique aux conseillers en prévention incendie (CPI) lors de leur missions de sensibilisation des citoyens à la prévention incendie dans les habitations.

5. Contribuer à une bonne gestion de la relation avec les autres acteurs de la prévention contre l'incendie

- Proposer et organiser des actions de sensibilisation, des rencontres avec les architectes, les entrepreneurs, les fabricants, les chambres de la construction, les services urbanismes, les fédérations représentatives (febelcem, infosteel,...) (séminaires, conférences...);

Conditions d'accès à l'emploi

Conditions générales

1. Etre belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la zone ou, dans les autres cas, être citoyen ou non de l'Union européenne ;
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
5. Satisfaire aux lois sur la milice ;
6. Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
7. Etre âgé de 18 ans au moins ;
8. Le cas échéant, être porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer ;
9. Réussir l'épreuve de recrutement.

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1°, 2°, 3°, 4° et 6° ci-dessus.

Conditions particulières

- Être en possession du brevet de technicien en prévention contre l'incendie (ou les modules PREV-1 et PREV-2) délivré par un centre de formation provincial agréé constitue un atout et dans tous les cas, les obtenir impérativement, **DANS LE COURANT DE L'ANNEE DE L'ENGAGEMENT** (pendant les heures de service + financement par la Zone), et conserver cette agrégation ;
- Détenir un bachelier professionnalisant (ou équivalent) dans les domaines de la construction, de l'électromécanique ou autre;
- Détenir une expérience professionnelle de deux ans dans la construction ou les techniques spéciales dans les bâtiments (conception ou réalisation ou contrôle) constitue un atout ;
- Utiliser aisément les logiciels de bureautique de base (traitement de texte, tableur, base de données) ;
- Disposer des connaissances techniques dans le domaine de la construction et des installations techniques ;
- Posséder une connaissance de base dans les matières suivantes :
 - ✓ Règlementation relative à la prévention de l'incendie et de l'explosion ;
 - ✓ Organisation des matières liées à la sécurité contre l'incendie ;
 - ✓ Système institutionnel belge et du fonctionnement des institutions locales ;
- Envoyer un dossier complet reprenant tous les documents demandés.

Profil

- Accomplir les tâches dans le respect des procédures et des règlements ;
- Respecter les délais impartis ;
- Faire preuve de méthode, de rigueur, de précision et d'autonomie dans l'organisation du travail,
- Avoir le sens des responsabilités et de la discrétion ;
- Organiser et conduire des réunions ;
- S'exprimer avec clarté et efficacité, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- Capacité à se remettre en question et à s'adapter : pouvoir évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction, dans l'environnement de travail ;
- Disposer du permis de conduire de type B et être disposé à se déplacer dans chacune des communes de la zone ;
- Assurer les contacts avec les autorités locales, les demandeurs de permis, exploitants ou porteurs de projets, le Collège et le Conseil de la Zone de secours (le cas échéant) ;
- Etre rigoureux ;
- Avoir le sens de l'organisation ;
- Etre réactif ;
- Avoir l'esprit de synthèse et d'analyse, de méthode et d'organisation ;
- Etre diplomate ;
- Faire preuve de courtoisie, d'amabilité et d'aisance relationnelle ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Etre dynamique.

Offre

Les candidats sélectionnés seront rémunérés à l'échelle B1 et engagés dès que possible, à temps plein (38h/semaine) de jour, du lundi au vendredi dans une des implantations de la Zone de secours Luxembourg pour un contrat à durée déterminée de 6 mois, suivi d'un contrat à durée indéterminée sous réserve d'une évaluation positive.

Epreuve de sélection

Les candidats sélectionnés seront invités à présenter les épreuves suivantes :

Epreuve écrite

Les candidats devront répondre à un questionnaire à choix multiples qui teste les connaissances techniques en lien avec les missions demandées.

Epreuve orale

L'épreuve orale se présente sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres du jury et qui permet :

- d'évaluer la personnalité du candidat ;
- de s'informer sur sa motivation et de vérifier que celle-ci est en adéquation avec le profil recherché ;
- d'évaluer les compétences du candidat, notamment au travers d'exercices de mise en situation, pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises pour la fonction à pourvoir ;
- d'évaluer ses aptitudes et son potentiel évolutif ;
- d'évaluer son niveau de raisonnement.

L'épreuve écrite compte pour 40% tandis que l'épreuve orale compte pour 60%.

Un classement des candidats sera établi sur base du score total.

Seuls les candidats ayant obtenu plus de 60% seront placés dans la réserve de recrutement.

La durée de validité de cette réserve est de deux ans. Elle peut être prolongée par décision motivée du Conseil de Zone.

Intéressé ?

Votre candidature doit **obligatoirement** reprendre la référence suivante : **TechnPrevZSLux** et doit être adressée jusqu'au 19 septembre 2018 inclus, le cachet de la poste faisant foi, à Monsieur le Président de la Zone de secours Luxembourg, Département des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (annexe du Palais), 6700 Arlon ou par e-mail à RH@zslux.be.

Votre candidature doit **obligatoirement** comprendre :

- **Un curriculum vitae reprenant vos titres et diplômes**
- **Une lettre de motivation mettant en avant votre correspondance aux compétences requises dans le profil**
- **Une copie de votre diplôme**
- **Un extrait de casier judiciaire**

Les candidats qui ont fait leurs études à l'étranger devront fournir la preuve de l'équivalence de leur diplôme, brevet ou certificat, avec les diplômes ou certificats délivrés en Belgique

Les candidatures seront triées et seuls les candidats répondant aux conditions d'accès à l'emploi seront convoqués à l'épreuve de sélection qui déterminera l'adéquation au profil.

Pour tous renseignements supplémentaires, contactez le 063/212 627.